

## **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101**

---

AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **9 février 2021** en vidéoconférence, par le biais de Facebook live. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil par les moyens de participation suivants :

- par clavardage;
- par courriel transmis à l'avance à l'adresse suivante : [greffe@ville.sainte-julie.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-julie.qc.ca)
- par téléphone, à l'avance, au 450 922-7050.

Les interventions des citoyens à distance seront lues telles que formulées lors de la parole au public prévue pour ces demandes de dérogations mineures.

### **DEMANDE N° 21-01 : 183-130, boulevard Armand-Frappier – Zone C-258**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'installation d'une enseigne sur le mur donnant dans l'aire de stationnement, d'une superficie de 5,2 mètres carrés plutôt que 3,28 mètres carrés, telle qu'établie par le calcul prévu au tableau 8.2 de l'article 8.6.1.8 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 6 225 386 du cadastre du Québec.

### **DEMANDE N° 21-02 : 2105, boulevard Armand-Frappier – Zone C-417**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'installation d'une enseigne dépassant le point le plus bas des fenêtres du second étage, soit plutôt dans le haut du mur avant, à la gauche de celui-ci, au niveau du 3<sup>e</sup> étage du bâtiment, contrairement aux dispositions du tableau 8.2 de l'article 8.6.1.8 du *Règlement de zonage numéro 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 552 018 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 20 janvier 2021.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate